

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

NC = non concerné

Les réponses apportées figurent en bleu sur le présent document.

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1. 1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
<p>Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PLU ou carte communale ? - élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ? 	<p>La procédure concernée par la présente demande d'examen au cas par cas est une modification du Plan Local d'Urbanisme de Romans-sur-Isère.</p> <p>Elle concerne uniquement le territoire de Romans-sur-Isère (26100).</p>

2. 1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	NC
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	NC

2. Coordonnées

3. 2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	La personne publique responsable est Madame le Maire de Romans-sur-Isère, Marie Hélène THORAVAL.

3. 2.1 Identification de la personne publique responsable	
4. Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Pour les échanges administratifs, votre référent sera Sandra Baudouin, service Urbanisme de la Ville de Romans.
	Adresse postale : place Jules Nadi – 26100 Romans-sur-Isère Adresse mail : sbaudouin@ville-romans26.fr Téléphone : 04 75 71 37 55 Cette personne sera également la personne ressource pour toute question.
5. NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

3. Caractéristiques générales de votre projet

6. 3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?	
Oui	Si oui, indiquez la date d'approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours Si non, indiquez si un projet de SCoT est en cours Le territoire de Romans-sur-Isère est couvert par le SCOT du Grand Rovaltain Drôme-Ardèche, approuvé en date du 25/10/2016.

7. 3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?	
Oui Par un PLU	Si oui, précisez sa date d'approbation et s'il a fait l'objet ou non d'une évaluation environnementale Le territoire de Romans est actuellement couvert par un PLU, approuvé le 08/07/13, mis à jour les 18/07/2013, 10/06/2016, et 03/06/2020, modifié les 19/09/2016, 18/12/2017, 24/09/2018 et mis en compatibilité par déclaration de projet le 24/09/2018. Dans le cadre de la dernière révision générale, en 2013, le PLU avait alors fait l'objet d'une évaluation environnementale. Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution) L'objet de la présente modification de PLU est la création d'un STECAL (secteur de taille et de capacité limitée). CF annexe 2 : zonage et règlement avant modification n°3 du PLU et zonage et règlement avec modification n°3

8. 3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?													
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	En 2019, Romans sur Isère comptabilisait 33.832 habitants.												
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	La superficie de la commune de Romans s'établit à 3273 ha.												
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	La superficie concernée par la présente modification du PLU représente 0.8 hectare.												
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet	<table border="1"> <tr> <td colspan="2">PLU 2013</td> </tr> <tr> <td>Zones U</td> <td>1194 ha soit 37 % du territoire</td> </tr> <tr> <td>Zones AU</td> <td>160 ha soit 5 % du territoire</td> </tr> <tr> <td>Zones A</td> <td>1422 ha soit 43 % du territoire</td> </tr> <tr> <td>Zones N</td> <td>497 ha soit 15 % du territoire</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>3273 ha</td> </tr> </table>	PLU 2013		Zones U	1194 ha soit 37 % du territoire	Zones AU	160 ha soit 5 % du territoire	Zones A	1422 ha soit 43 % du territoire	Zones N	497 ha soit 15 % du territoire	TOTAL	3273 ha
	PLU 2013												
	Zones U	1194 ha soit 37 % du territoire											
	Zones AU	160 ha soit 5 % du territoire											
	Zones A	1422 ha soit 43 % du territoire											
	Zones N	497 ha soit 15 % du territoire											
TOTAL	3273 ha												
Indiquez les données en surface ou en pourcentage													

8. 3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

Les caractéristiques générales du territoire de Romans pourraient se synthétiser ainsi =

Ville centre de son bassin de vie.

Développement radioconcentrique de la ville depuis son centre historique niché au bord de l'Isère.

Secteurs protégés au titre de l'AVAP (SPR) : centre historique/centre ville/Cité ouvrière Jules Nadi/berges de l'Isère.

Bon niveau d'équipements scolaires et sportifs, de services, de commerces proportionnés à la taille de la Ville et à son statut de ville centre.

Attractivité commerciale avec Marques Avenues.

Tourisme culturel et vert avec le musée de la Chaussure et la vélo voie verte notamment.

Présence dans le grand ouest et nord-ouest de terres agricoles.

Secteurs boisés sur le secteur des Balmes sur le nord-ouest et le long des berges de l'Isère.

Dynamique économique dans le secteur de l'agro-alimentaire.

Poids du secteur industriel avec les zones d'activités économiques des Chasses et des Allobroges à l'Est.

9. 3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

Les grandes orientations générales du PADD, débattues dans le cadre de la dernière révision générale du PLU de 2013 sont les suivantes :

1/dynamiser l'économie et diversifier le développement urbain en :

- Favorisant la mixité et la diversité urbaine et sociale dans le cadre d'un projet de développement maîtrisé de l'habitat
- Maitrisant les extensions urbaines afin d'assurer un développement urbain durable de la commune
- Rééquilibrant les pôles économiques entre les périphéries Est et Ouest et le Centre-Ville

2/s'encadrer d'une politique forte de protection et de gestion du patrimoine, en :

- Préservant et valorisant le patrimoine urbain, architectural, paysager et naturel
- Prenant en compte et gérant les différents types de risques

3/organiser et améliorer la mobilité sous tous ces modes pour limiter les nuisances et mettre en valeur la ville, en :

- Facilitant les échanges et le transit au sein de la commune
- Valorisant l'espace public urbain et libérer de l'espace dans le centre-ville
- Améliorant les conditions de déplacements et l'accès aux réseaux de technologies de l'information et de la télécommunication

Cf annexe 3 : PADD du PLU de 2013

10. 3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

Cf annexe 4 : arrêté municipal engageant procédure de modification du PLU

11. Par exemple :

12. de manière générale (élaboration/révision) : perspectives de développement démographique, économique, touristique, d'équipements publics ou autre selon la nature de votre projet

13. de manière plus ciblée (élaboration/révision et procédure d'évolution ponctuelle) : ouverture et/ou fermeture à l'urbanisation de certains secteurs, réduction d'une zone agricole, d'une zone naturelle, d'un espace boisé classé ou autre, création d'une UTN, autre (précisez notamment l'objectif de la déclaration de projet ou de la modification) ?

L'objet unique de la présente modification du PLU est la création d'un STECAL poursuivant un double objectif :

- 1/ le développement d'un projet économique d'hébergement touristique
- 2/ la réhabilitation du patrimoine romains

14. 3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?	
Non	Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)

15. 3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
16.	17. oui	18. on	19. Le cas échéant, précisez :
20. Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) : 21.	OUI		Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées. Le dossier de modification du PLU, dans le cadre de la procédure, sera soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées et à un passage en CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers de la Drôme).
22. Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		NO N	Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?

23. 3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
24.	25. oui	26. on	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		NO N	
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		NO N	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	OUI		SDAGE RHONE MEDITERRANNEE
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	OUI		Romans-sur-Isère fait partie de l'Agglomération Valence Romans Agglo.

27. 3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision alléguée), précisez le secteur concerné par le projet ?
28. Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone
Le secteur concerné par le STECAL se situe au nord-ouest du territoire, 320 chemin du Château à Romans-sur-Isère.
Cf annexe 5 : plan de situation secteur concerné par la modification n°3 du PLU + extrait cadastral

27. 3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

28. Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

29. 4.1 Présentation de votre projet

30. À quel type de commune appartenez-vous ?
31. Sélectionnez dans la liste ci-contre

33. Commune de centralité urbaine
- Commune péri-urbaine de première couronne
 - Commune péri-urbaine éloignée
 - Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain
 - Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural
 - Commune rurale
 - Autre : (précisez)

34. 4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :

Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ?

NC

Le projet concerne la création d'un hébergement touristique.

<http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp>

Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ?

Préciser ici (ou en annexe) comment les perspectives démographiques se traduisent en besoin de logements sur votre commune

NC

Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?

Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ?

NC

<http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp>

Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.

Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché

NC

Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?

NC

Quelle sera la surface moyenne par logement ?

NC

Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ?

Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre

Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :

1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension
2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs
3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant
4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation
5. les objectifs de densité
6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN

29. 4.1 Présentation de votre projet	
35. 4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	NC
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	NC
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ?	NC
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ?	NC
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	NC
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	
NC	

36. 4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?	OUI		<p><i>Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC...).</i></p> <p>L'assiette foncière du projet est localisée dans la zone agricole dite zone A du PLU de Romans-sur-Isère en vigueur.</p> <p>La partie bâtie existante représentée par le château et ses dépendances seront réhabilitées dans une perspective de restauration qualitative du patrimoine historique.</p> <p>Des annexes seront construites pour répondre au besoin du projet à proximité des espaces bâtis existants cités ci-dessus.</p> <p>Le parc arboré sera maintenu et paysager.</p> <p>Au nord du site, un espace sera réservé pour recevoir les stationnements en réponse au besoin du projet, en lieu et place d'espaces cultivées à des fins de luzerne pour les chevaux.</p> <p><i>Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe</i></p> <p>Aucun diagnostic agricole n'a été réalisé sur le territoire de Romans. Le PLU en 2013 présente une analyse succincte de l'état des lieux de l'agriculture à cette date.</p> <p>CF annexe 6 – extrait diagnostic territorial PLU</p>

36. 4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
			2013/volet agricole
Des espaces boisés ?		NON	Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?			Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...) Le périmètre du STECAL est situé en zone A dite Agricole du PLU de Romans-sur-Isère en vigueur. Cette zone correspond à des terrains qui font l'objet d'une protection particulière en raison de la valeur et du potentiel agronomique, biologique et économique des terres agricoles. Cf annexe 2 article 1 et 2 du PLU de Romans en vigueur sur les constructions, installations interdites et autorisées.
Complétez si nécessaire			

37. 4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
<p>Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ?</p> <p>http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		NON	<p>Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi. Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joignez-la en annexe.</p> <p>Le STECAL se trouve en limite sud de la Zone Natura 2000, hors périmètre. Il n'est donc pas concerné par Natura 2000.</p>
Un parc naturel national ou régional ?		NON	
Une réserve naturelle nationale ?		NON	
Un espace naturel sensible ?		NON	
<p>Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?</p> <p>http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>			<p>Une ZNIEFF de type 2 grève le tènement, objet de la présente modification du PLU.</p> <p>Elle se dénomme Collines Dromoises et possède les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préservation de populations animales ou végétales, telles que celle de zone d'alimentation ou de reproduction pour de nombreuses espèces d'oiseaux (Huppe fasciée, Guêpier d'Europe), de reptiles, d'insectes (Agrion de Mercure) ou de batraciens (crapaud Sonneur à ventre jaune). - intérêt paysager, géologique (avec notamment les gisements de sables helvétiques fossilifères de

37. 4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
			Charmes sur l'Herbasse et Tersanne, cités à l'inventaire des sites géologiques remarquables de la région Rhône-Alpes), géomorphologique (modèle périglaciaire), ainsi que biogéographique compte tenu de la présence de nombreuses espèces méridionales (Psammodrome d'Espagne) ou continentales (Scabieuse cendrée) parvenant ici en limite de leur aire de répartition géographique.
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		NON	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?		NON	
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html		NON	
Complétez si nécessaire			

38. 4.4 Continuités écologiques			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui		Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ? Le PLU de Romans fait état de continuités écologiques repérées au document graphique. Celles-ci témoignent de la qualité environnementale et du capital écologique du site. Elles sont constituées de boisements et de cours d'eau. Le tracé du corridor écologique passe à l'Est du terrain objet de la présente modification du PLU, au niveau du ruisseau Bréal Rochas, sans impactée la parcelle considérée. Cf annexe 7 : extrait zonage PLU avec corridor écologique.
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map			Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles Le SRCE de Rhône Alpes a identifié en 2014 des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques à l'échelle régionale. 2 corridors écologiques de part et d'autre de la zone urbanisée de Romans ont été identifiés au niveau de la plaine agricole de Romans reliant la Vallée de l'Isère et le massif du Vercors au sud aux coteaux boisés du plateau de Chambaran au Nord. Les espaces de la plaine agricole sont considérés comme

38. 4.4 Continuités écologiques

participant à la fonctionnalité écologique.
Le secteur de Romans est identifié comme l'un des secteurs prioritaires d'intervention vis-à-vis de la trame verte et bleue avec des objectifs de restauration des corridors écologiques de part et d'autre de la zone urbanisée de Romans pour maintenir une fonctionnalité écologique entre le massif du Vercors et le plateau du Chambaran.

39. 4.5 Paysage, patrimoine bâti

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		NON	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		NON	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		NON	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		NON	<i>Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial</i>
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		NON	

Complétez si nécessaire

40. 4.6 Ressource en eau

Captages

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		NON	
Autres captages prioritaires ?		NON	

Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales

Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	OUI		<p><u>D'une manière générale sur le territoire de Romans</u></p> <p>A ce jour les volumes prélevés pour les besoins en eau potable des communes de Romans et Mours-St-Eusèbe sont sensiblement constants sur les 5 dernières années. La quantité d'eau prélevée, dans les conditions de fonctionnement normale des équipements existants, permet d'assurer les besoins actuels.</p> <p>Et depuis plusieurs années des améliorations de la performance des ouvrages et du réseau d'adduction d'eau, laissent supposer que les volumes prélevés seront adaptés aux besoins futurs.</p>
--	-----	--	--

40. 4.6 Ressource en eau			<p><u>Au regard des besoins liés au projet</u></p> <p>Le terrain en question est à ce jour desservi par une conduite d'eau potable avec un branchement existant.</p> <p>La capacité du réseau principal couvre les besoins en eau potable domestique du projet d'hébergement touristique.</p>
<p>Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ?</p> <p>http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</p>		NR	<p>Le projet est en zone d'assainissement non collectif.</p> <p>Le système d'assainissement autonome devra répondre aux exigences réglementaires : surface disponible sur la parcelle, et caractéristiques physiques du milieu récepteur.</p>
<p>Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?</p>	OUI		<p>Les eaux pluviales de l'ensemble des surfaces imperméabilisées doivent être gérées sur l'emprise du projet. L'infiltration sur l'unité foncière doit être la première solution recherchée pour l'évacuation des eaux pluviales recueillies sur l'unité foncière. S'il est prouvé que l'infiltration est insuffisante, le rejet de l'excédent non dirigeable sera dirigé de préférence vers le milieu naturel</p>

Complétez si nécessaire

41. 4.7 Sols et sous-sol

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ?</p> <p>http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php</p>		NON	
<p>Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ?</p> <p>http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=</p>		NON	
<p>Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?</p>		NON	

Complétez si nécessaire

42. 4.8 Risques et nuisances

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Risques ou aléas naturels ?</p>		NON	<p><i>Exemple : inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts, industriels, technologiques, miniers, cavité...</i></p>
<p>Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?</p>		NON	
<p>Nuisances ?</p>		NON	<p><i>Exemple :sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i></p>

42. 4.8 Risques et nuisances		
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		NON
Complétez si nécessaire		

43. 4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	OUI		<i>Si oui, précisez : gare, réseau de transport en commun, etc...</i> Il existe un réseau de transport collectif urbain (bus scolaire et voyageurs). A proximité du site, un arrêt de bus est présent route des Balmes. La gare ferroviaire dans le centre-ville de Romans permet d'accueillir les voyageurs en train.
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		NON	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		NON	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		NON	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	44.
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>

Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 24 JUIN 2020
Lieu : Romans-sur-Isère

Marie-Hélène THORAVAL,
Maire de Romans-sur-Isère



Récapitulatif des annexes jointes

- Annexe 1 : contact
- Annexe 2 : zonage et règlement avant modification n°3 du PLU et zonage et règlement avec modification n°3
- Annexe 3 : PADD du PLU de 2013
- Annexe 4 : arrêté municipal engageant procédure de modification du PLU
- Annexe 5 : plan de situation secteur concerné par la modification n°3 du PLU + extrait cadastral
- Annexe 6 : extrait diagnostic territorial PLU 2013/volet agricole
- Annexe 7 : extrait zonage PLU avec corridor écologique.

ANNEXE 1

Contacts

<p>45. <i>Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier</i></p> <p>46. <i>Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.</i></p>	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Sandra Baudouin, service Urbanisme, Ville de Romans-sur-Isère.
47. <i>Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel</i>	Adresse postale : place Jules Nadi – 26100 Romans-sur-Isère Adresse mail : sbaudouin@ville-romans26.fr Téléphone : 04 75 71 37 55

